



**Direction générale de l'alimentation**  
**Service des actions sanitaires en production**  
**primaire**  
**Sous-direction de la santé et de protection animales**  
**Bureau de l'identification et du contrôle de**  
**mouvements des animaux**  
**251 rue de Vaugirard**  
**75 732 PARIS CEDEX 15**  
**0149554955**

**Instruction technique**  
**DGAL/SDSPA/2019-456**  
**17/06/2019**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Rage - Mode opératoire de l'outil de suivi sanitaire des carnivores domestiques

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
DD(CS)PP

**Résumé :** cette instruction présente le mode opératoire relatif au suivi sanitaire des introductions non conformes des carnivores domestiques selon les dispositions du règlement UE 576/2013 et le suivi des morsures avec toutes ces modalités de fonctionnement. Il sera mis en ligne sur le site I-CaD.

**Textes de référence :** Règlement (UE) 576/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie et abrogeant le règlement (CE) 998/2003 ;  
Directive 92/65/CEE du Conseil du 13 juillet 1992 définissant les conditions de police sanitaire régissant les échanges et les importations dans la Communauté d'animaux, de spermes, d'ovules et d'embryons non soumis, en ce qui concerne les conditions de police sanitaire, aux réglementations

communautaires spécifiques visées à l'annexe A, section I, de la directive 90/425/CEE, notamment son article 10 ;  
Arrêté du 9 juin 1994 relatif aux règles applicables aux échanges d'animaux vivants, de semences et embryons et à l'organisation des contrôles vétérinaires.

Afin d'apporter une solution dans le suivi sanitaire des introductions non conformes des carnivores domestiques selon les dispositions du règlement UE 576/2013, un outil sera mis en ligne à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur le site I-CaD avec votre mode de connexion habituel.

Il vous permettra :

- Pour les introductions non conformes :

- d'éditer les APMS ;
- de travailler en synergie avec les vétérinaires en échangeant en temps réel tous les documents concernant les animaux,
- de mettre en place le suivi sanitaire et de faire un suivi statistique des échanges non conformes.

- d'effectuer le suivi des animaux mordeurs.

Vous trouverez en annexe le mode opératoire décrivant les différentes procédures de fonctionnement de l'outil.

Je vous demande de me tenir informé des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces instructions.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Bruno FERREIRA

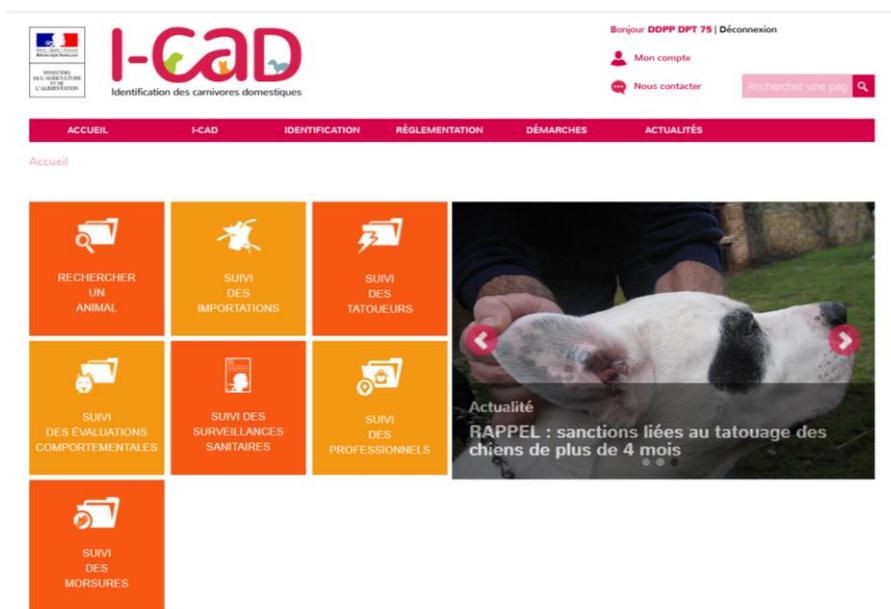
## Contenu

1	Connexion.....	2
2	Impact et modification de l'espace Internet ICAD dédié aux DDPP.....	2
3	Mon compte.....	3
3.1	Mes subdélégués.....	4
3.2	Mes arrêtés.....	5
3.3	Informations pour délégation de signature .....	5
3.4	Mes alertes.....	6
4	Menu Recherche d'un animal .....	8
4.1	Déclarer un animal recherché par DDPP.....	10
4.2	Déclarer un animal décédé.....	11
4.3	Suivre les surveillances sanitaires .....	11
4.4	Gérer les passeports de l'animal .....	11
4.5	Gérer les évaluations comportementales.....	11
5	Menu Suivi des importations.....	13
5.1	Suivi des anomalies avec arrêté .....	13
5.2	Suivi des anomalies sans arrêté .....	20
5.3	Suivi de toutes les importations.....	21
6	Menu Suivi des tatoueurs.....	22
7	Menu Suivi des évaluations comportementales.....	23
8	Menu Suivi des surveillances sanitaires .....	25
9	Menu Suivi des professionnels.....	27
10	Menu Suivi des morsures .....	31

## 1 Connexion

La connexion reste inchangée. Si vous avez déjà des codes pour vous connecter, vous verrez apparaître les nouveaux menus. Si vous n'avez pas de codes de connexion, il vous suffit d'écrire à [contact.pro@i-cad.fr](mailto:contact.pro@i-cad.fr)

## 2 Impact et modification de l'espace Internet ICAD dédié aux DDPP

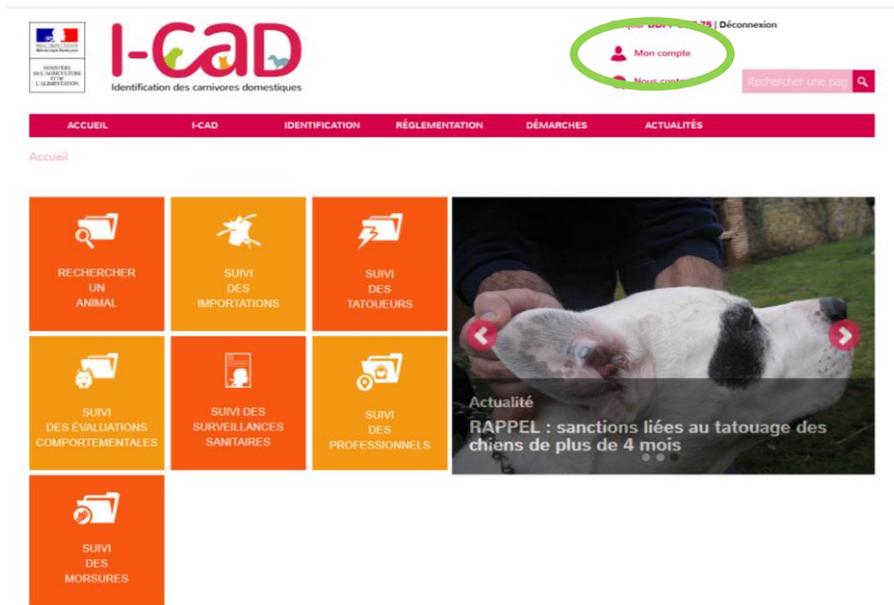


L'espace dédié aux DDPP a désormais les menus suivants :

1. Recherche d'un animal = consulter le fichier national et rechercher une identification
2. Suivi des importations = suivre les anomalies sur les échange/importations intra UE détectés par ICAD
3. Suivi des tatoueurs = suivre les tatoueurs de son département
4. Suivi des évaluations comportementales = suivre les évaluations comportementales réalisées sur les animaux présents sur son département
5. Suivi des surveillances sanitaires = suivre toutes les surveillances sanitaires (tout motifs confondus échange/importations, autre, etc...)
6. Suivi des professionnels = suivre (géolocalisation possible) de tous les professionnels du département. Visualisation de leur compte professionnel (modification si besoin) et consultation de l'activité (liste des animaux actuellement et anciennement détenus)
7. Suivi des morsures = suivre toutes les morsures déclarées par les vétérinaires dans son département

Les DDPP ont également accès à des menus d'information qui leur sont dédiés. Pour rappel, la DGAL peut communiquer à I-CAD du contenu ou de la communication pour alimenter ces menus et permettre aux DDPP d'avoir accès à une communication spécifique.

### 3 Mon compte



Ce menu permet de stocker toutes les informations concernant la DDPP.



Vous pouvez changer votre mot de passe, modifier vos coordonnées et consulter l'historique de vos connexions.

Ce menu permet d'accéder à 4 sous-menus :

- Mes subdélégués
- Mes arrêtés
- Informations pour délégation de signature
- Mes alertes

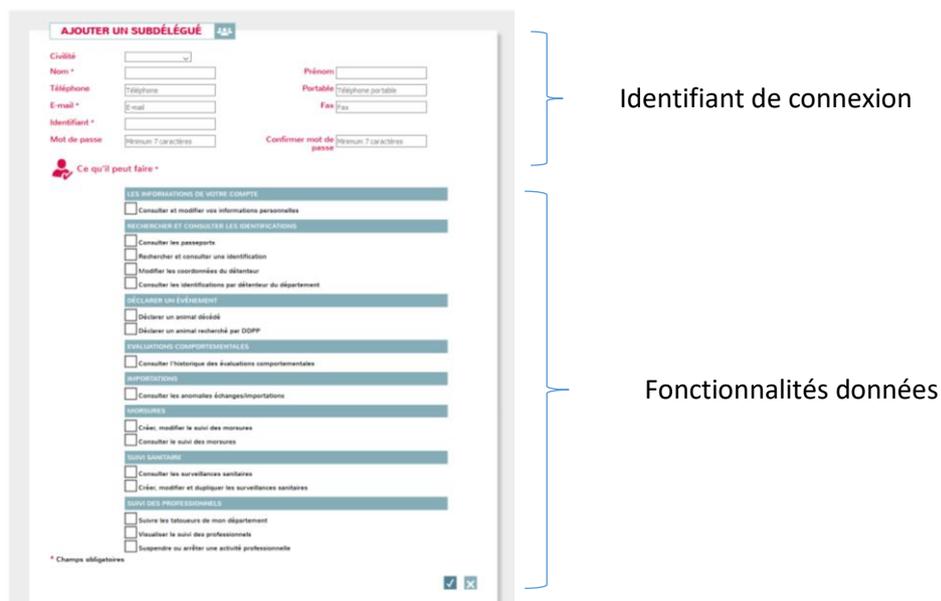
Les sous-menus sont décrits ci-après.

### 3.1 Mes subdélégués

Chaque responsable de DD(CS)PP peut créer des subdélégués.



Pour chaque subdélégué créé, il peut lui attribuer des droits de modification ou de consultation pour chaque fonctionnalité du site.



### 3.2 Mes arrêtés

Ce menu permet de qui permet de consulter toutes les arrêtés (documents) créés par la DDPP connectée.

Accueil > Mon compte > **Mes arrêtés** Retour

#### MES ARRÊTÉS 🔍

Je cherche la ou les arrêtés réalisé(s) par

entre le  📅 et le  📅

identifié par le N°  N° arrêté

### 3.3 Informations pour délégation de signature

#### INFORMATIONS POUR DÉLÉGATION DE SIGNATURE 🔍

Les informations du préfet et de sa délégation sont nécessaires à la création en automatique de l'APRS et des courriers informels.

**Ciudad du préfet \***

**Nom du préfet \***

**Prénom du préfet \***

**Titre du préfet \***

**RESPONSABLE DE MOUVE ENTIER**

**N° de décret ou de l'arrêté nommant le préfet \***

**Date du décret ou de l'arrêté nommant le préfet \***  📅

**Délégation de signature 1**

**Ciudad de la personne ayant la délégation \***

**Nom de la personne ayant la délégation**

**Prénom de la personne ayant la délégation**

**Titre de la personne ayant la délégation**

**RESPONSABLE DE JOUR ECRIVENS**

**N° de l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature**

**Date de l'arrêté donnant délégation de signature**  📅

**Délégation de signature 2**

**Ciudad de la personne ayant la délégation \***

**Nom de la personne ayant la délégation**

**Prénom de la personne ayant la délégation**

**Titre de la personne ayant la délégation**

**N° de l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature**

Ce sous-menu permet de mettre les informations utiles à la création d'un arrêté préfectoral de Mise sous surveillance.

#### Les informations sur le Préfet :

Nom du Préfet

Titre du Préfet

N° du décret ou de l'arrêté nommant le préfet

Date du décret ou de l'arrêté nommant le préfet

### Les informations sur la délégation de signature :

N° arrêté préfectoral donnant délégation de signature

Date de l'arrêté donnant délégation de signature

Nom et Prénom de la personne ayant la délégation

Titre de la personne ayant délégation de signature

N° arrêté préfectoral 2 donnant délégation de signature

Date de l'arrêté 2 donnant délégation de signature

Nom et Prénom de la personne 2 ayant la délégation

Titre de la personne 2 ayant délégation de signature

### **3.4 Mes alertes**

Ce menu permet de rentrer l'adresse mail permettant de recevoir des alertes lorsque les mises sous surveillances ne sont pas réalisées 3 jours après les dates prévues.

Accueil > Mon compte > **Mes alertes** Retour

**MES ALERTES** ⓘ

Vous avez la possibilité d'ajouter une adresse mail pour recevoir des alertes lorsque les mises sous surveillance ne sont pas réalisées 3 jours après les dates prévues. Vous pouvez utiliser votre adresse de type **alerte@ddpp.gouv.fr**

**Alerte email \***

\* Champs obligatoires

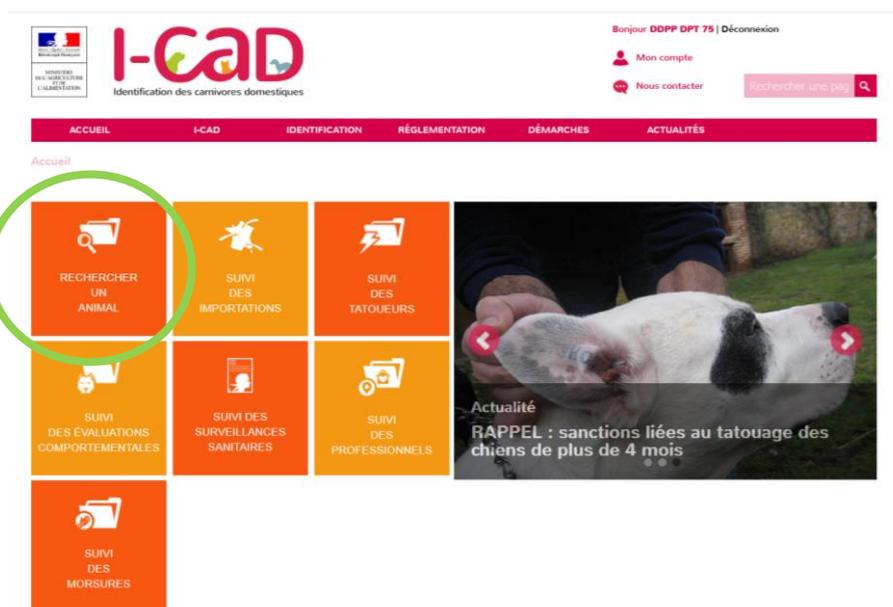
✓ ✕

Pour information, les cas où une alerte mail vous est envoyée sont les suivants :

- Si vous l'avez demandé dans la fiche MSS, on vous envoie un mail d'alerte si les dates de visite réalisées pour les 3 premières visites ne sont pas saisies 3 jours après les dates de visites prévues ou si les dates saisies sont > 3 jours par rapport aux dates de visite prévues
- Si la clôture de la MSS ne se fait pas en automatique, c'est-à-dire si la date de dernière visite sanitaire saisie par le véto est < date de dernière visite prévue + 7 jours
- Si un animal qui est sous surveillance sanitaire se perd, on enregistre la perte, mais on vous envoie une alerte mail
- Si un animal est sous surveillance sanitaire et qu'il est déclaré décédé, on enregistre le décès et on vous envoie une alerte mail

- S'il y a un changement de d'adresse (changement de détenteur impossible) pour un animal sous surveillance sanitaire, on envoie automatiquement une alerte mail à la DDPP de l'ancien département et une alerte à la DDPP du nouveau département

## 4 Menu Recherche d'un animal



Ce menu permet de rechercher une identification par N° d'identification, par détenteur particulier et par détenteur professionnel.



Dès qu'une identification est interrogée, vous accédez à la fiche animale qui possède désormais les boutons actions suivants :

- Déclarer un animal décédé
- Déclarer un animal recherché par DDPP
- Gérer les surveillances sanitaires
- Gérer les passeports de l'animal
- Gérer les évaluations comportementales

**RENSEIGNEMENTS SUR OLDRIK**

**INSERT 967 00 00 09 81 47 86** ⓘ

	Espèce	CHIEN	Type de robe	
	Nom d'usage		Poil	
	Sexe	MÂLE	Croisé	<input type="checkbox"/>
	Né le	21/10/2015	Stérilisé	<input type="checkbox"/>
	Catégorie de Dangerosité		Apparence raciale	
		Signes particuliers		

**INFOS** ⓘ

10/01/2017 :  
La carte d'identification n'a pas pu être envoyée au détenteur, car nous n'avons pas reçu les photocopies du passeport de l'animal

En cliquant sur le bouton information à côté du N° d'identification, vous pouvez visualiser les informations concernant l'identification :

**INFORMATION SUR IDENTIFICATION**

<b>Motif d'identification</b>	IMPORATION- ECHANGE INTRA COMMUNAUTAIRE
<b>Implanté le</b>	30/12/2016
<b>Implanté à</b>	GOUTTIERE JUGULAIRE GAUCHE
<b>Identificateur</b>	
<b>Pays de provenance</b>	BELGIQUE
<b>Vétérinaire qui a enregistré la puce étrangère</b>	DR NOELS CATHERINE
<b>Catégorie de l'exportateur</b>	
<b>Coordonnées de l'exportateur</b>	

[Modifier les informations de provenance](#)

Sur cette fiche, vous pourrez également modifier/compléter les informations de Provenance c'est-à-dire :

- Catégorie de l'exportateur ou de l'ancien détenteur à l'étranger :
- Coordonnées de l'exportateur ou de l'ancien détenteur à l'étranger :

ACCUEIL I-CAD IDENTIFICATION RÉGLEMENTATION DÉMARCHES ACTUALITÉS

Accueil > Rechercher une identification > OLDRIK > Modifier Retour

..... RENSEIGNEMENTS SUR .....

INSERT 967 00 00 09 81 47 86

Pays de provenance

Catégorie de l'exportateur

Nom  Prénom

**Adresse de l'exportateur**

Adresse

Code postal  Ville

Pays

Attention : La mise à jour de ces informations n'entraîne pas l'édition automatique d'une nouvelle carte d'identification pour le détenteur. Celle-ci est envoyée uniquement sur demande après restitution de l'ancienne carte d'identification.

#### 4.1 Déclarer un animal recherché par DDPP

..... DÉCLARER OLDRIK RECHERCHÉ(E) .....

INSERT 967 00 00 09 81 47 86

Date de déclaration \*

Circonstances \*

\* Champs obligatoires

Ce bouton permet de créer l'évènement « Animal recherché par DDPP » dans la fiche animal.

Cet évènement met un message d'information sur la fiche animale visible par tous.



#### 4.2 Déclarer un animal décédé

Ce bouton permet à la DDPP de déclarer l'animal décédé (idem évènement habituel).

#### 4.3 Suivre les surveillances sanitaires

Ce bouton action permet d'accéder à la table récapitulative de toutes les surveillances sanitaires effectuées sur l'animal

Accueil > Rechercher une identification > PRINCESSE > Liste des mises sous surveillance Retour

**SUIVI DES MSS POUR L'ANIMAL EVR632**

DÉCLARER UNE MORSURE

Etat	Date de création	Dpt DDPP qui suit la MSS	Vétérinaire	Motif MSS	Date de début de MSS	Date de fin de MSS	Date clôture	Action
	26/10/2018	49	Dr MONTZIEUX JACKY	Morsure ou griffure	26/10/2018	31/10/2018		

A partir de cette table, il est possible de cliquer sur toutes les lignes des surveillances sanitaires et de les visualiser. Seule le suivi sanitaire non clôturé peut être modifié et ce uniquement par la DDPP qui suit la MSS. Les autres DDPP pourront visualiser la MSS en cours mais pas la modifier.

#### 4.4 Gérer les passeports de l'animal

Ce bouton permet d'accéder à la table des passeports déclarés pour cet animal.

Accueil > Rechercher une identification > OLDRIK > Liste des passeports Retour

LISTE DES PASSEPORTS DE OLDRIK

N° de passeport	Date de délivrance	N° CSO	Nom du vétérinaire	Date de remplacement	Motif
BE 01002744430	04/12/2015	0			New passeport

#### 4.5 Gérer les évaluations comportementales

Ce bouton permet d'accéder à la table des évaluations comportementales déclarées sur cet animal.

Evaluation du	Code CSO	Motif	Catégorie	Niveau dangerosité	Race ou apparence raciale	Modifiable
12/04/2017	12270	Visite initiale de délivrance du permis de détention chien catégorie 1 ou 2	Catégorie 2	Niveau dangerosité 1	STAFFORDSHIRE TERRIER AMERICAIN	Non

Il sera possible de cliquer sur une ligne évaluation comportementale pour pouvoir la visualiser sans la modifier.

## 5 Menu Suivi des importations



Ce menu permet de suivre :

- toutes les importations réalisées dans le département de la DDPP connectée, ainsi que
- toutes les anomalies échange/importation déclarées par ICAD lors de l'enregistrement des dossiers papier ou directement par le vétérinaire lorsqu'il a l'animal importé et non enregistré en consultation.

Il existe deux types d'anomalies :

- Les anomalies pour lesquelles un APMS peut être créée. Elles sont de type : vaccination antirabique non valide (sans date ou date non valide pour un animal présent sur le sol français depuis moins de 6 mois), titrage antirabique non valide (sans date ou date non valide pour un animal présent sur le sol français depuis moins de 6 mois), sans papier sanitaire
- Les anomalies pour lesquelles aucun APMS n'est à priori nécessaire. Elles sont de type : en attente des documents d'importation (les documents ont été demandés au propriétaire de l'animal par ICAD, nous ne savons s'ils ne sont pas corrects), vaccination antirabique non valide mais l'animal est présent sur le sol français depuis plus de 6 mois, titrage antirabique non valide mais l'animal est présent sur le sol français depuis plus de 6 mois.

### 5.1 Suivi des anomalies avec arrêté



Ce menu permet de visualiser toutes les anomalies pour lesquelles un arrêté (Mise sous surveillance ou euthanasie) peut être créée. Elles sont de type :

- Vaccination antirabique non valide (sans date ou date non valide pour un animal présent sur le sol français depuis moins de 6 mois),
- Titrage antirabique non valide (sans date ou date non valide pour un animal présent sur le sol français depuis moins de 6 mois),
- Sans papier sanitaire

**SUIVI DES ANOMALIES AVEC ARRÊTÉ**

Date du  Au  Tatouage

Code insert  Pays d'origine

Vétérinaire qui a demandé l'enregistrement :

Type anomalie  Département  Arrêté créé

Code postal

**10 résultat(s)**

	Date	N° d'identification	Type d'anomalie	Pays d'origine	Vétérinaire qui a demandé l'enregistrement	Arrêté ?	Action
<input type="checkbox"/>	08/02/2019	HU788-788	Arrêté: Vaccination antirabique non valide (sans date)	NON RENSEIGNE	DIRADOURIAN CHRISTOPHE	OUI	<a href="#">i</a>
<input type="checkbox"/>	31/01/2019	642093400141920	Arrêté: Vaccination antirabique non valide <mois	AFRIQUE DU SUD	BICKER EVELYNE	OUI	<a href="#">i</a>
<input type="checkbox"/>	07/01/2019	239000000000358	Arrêté: Vaccination antirabique non valide (sans date)	AFRIQUE DU SUD	DIRADOURIAN CHRISTOPHE	NON	<a href="#">i</a>
<input type="checkbox"/>	04/01/2019	HUL790-PO12	Arrêté: Vaccination antirabique non valide (sans date)	NON RENSEIGNE	DIRADOURIAN CHRISTOPHE	OUI	<a href="#">i</a>
<input type="checkbox"/>	29/11/2018	990000000800882	Arrêté: Vaccination antirabique non valide <mois	MOLDAVIE	ALEXIA BUYSE	NON	<a href="#">i</a>

>>>

1 - 5 / 10 Résultats

En cliquant sur une anomalie, nous pouvons voir le détail de l'anomalie :

**Anomalie importation avec arrêté pour l'animal**  
96700009988994

	Espèce: CHIEN Nom d'usage: GUSTAVE Nom de naissance: Sexe: FEMELLE Né le: 03/10/2013 Catégorie de: NON Dangerosité: CATEGORISE Pays de provenance: AFRIQUE DU SUD	Type de robe: Poi: Inscrit à un livre des origines Croisé: Saïté: Apparence raciale Signes particuliers: BRAQUE HONGROIS	NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---	--	--	---

[Visualiser les informations Détenteur](#)

---

**INFORMATIONS IMPORTATION**

Date de la régularisation: 29/11/2018	Animal régulé par le docteur: BAROZZI MAEVA
Animal identifié par le Docteur: AFRIQUE DU SUD	75007
Dernier pays de provenance: INCONNUE	Tel 1:
Date d'arrivée sur le sol français: UN CERTIFICAT SANITAIRE	Tel 2:
L'animal a voyagé avec: Délivré le: 31/08/2018	Par le docteur: MARTEL

La vaccination antirabique de l'animal est-elle valide? NON  
 Le titrage antirabique de l'animal est-elle valide? NON

---

**DOCUMENTS OFFICIELS**

 CEREA IMPORTATION

[CRÉATION D'UN ARRÊTÉ](#)

Caractéristiques animales + infos détenteur

Informations concernant l'importation

Documents fournis lors de la régularisation

Bouton Créer un arrêté

Ce bouton permet à la DDPP de créer un arrêté depuis cette anomalie. Pour information, plusieurs arrêtés peuvent être créés pour une seule anomalie.

Création d'un arrêté :

Il y a la possibilité de créer un arrêté de suivi sanitaire ou un arrêté d'euthanasie

DOCUMENTS OFFICIELS Vous souhaitez

[CRÉER UN ARRÊTÉ DE MISE SOUS SURVEILLANCE](#) [CRÉER UN ARRÊTÉ D'EUTHANASIE](#)

**Arrêté de suivi sanitaire :**

Il suffit de renseigner les champs demandés

## Créer un arrêté préfectoral de mise sous surveillance pour l'animal HU788-788



Espèce	FURET	Type de robe	
Nom d'usage		Poil	
Sexe	FEMELLE	Inscrit à un livre des origines	NON
Né le	01/01/2015	Stérilisé	<input type="checkbox"/>
Pays de provenance	NON RENSEIGNE	Apparence raciale	TYJKF
		Signes particuliers	

Visualiser les informations Détenteur

### ANOMALIE

Type d'anomalie APMS : Vaccination antirabique non valide (sans date)

Suivi approfondi

**Veillez cocher cette case si vous souhaitez être informés par mail si les visites sanitaires ne sont pas réalisées 3 jours après les dates prévues. Si vous ne cochez pas cette case, vous pourrez tout de même suivre la mise sous surveillance sur votre compte internet.**

### VISITES SANITAIRES

Date de début de la mise sous surveillance \*

Temps de mise sous surveillance \*

Date des visites

1ère visite \*

Date de fin de la mise sous surveillance \*

### SIGNATAIRE DE L'APMS

Choisissez une délégation de signature rattachée à cet APMS

### LIEU DE LA MISE SOUS SURVEILLANCE

Domicile \*  Refuge/Fourrière \*

### VÉTÉRINAIRE

Vétérinaire ou clinique qui suit la MSS

\* Champs obligatoires



En cliquant sur valider, l'APMS se crée automatiquement et une fenêtre apparaît avec l'APMS pour lequel vous pouvez compléter un « considérant que... » ou non.

## Récapitulatif de l'APMS suite à la mise sous surveillance

### PRÉFECTURE DE PARIS

#### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 75-2019-0001 DE MISE SOUS SURVEILLANCE D'UN ANIMAL INTRODUIT ILLÉGALEMENT SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Le Préfet de Paris  
RESPONSABLE DU MONDE ENTIER LE PREFET DOROTHEE

**Vu** le règlement n° 12005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 609/2/CEE et 531/1/CEE et le règlement (CE) n° 1255/07 ;

**Vu** l'arrêté du 09 juin 1994 relatif aux règles applicables aux échanges d'animaux vivants, de semences et embryons et à l'organisation des comités vétérinaires ;

**Vu** l'arrêté du 19 juillet 2002 fixant les conditions sanitaires pour l'importation et le transit, sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer, des animaux vivants et de certains de leurs produits visés à l'article L.236-1 du code rural ;

**Vu** le règlement n° 576/2013 du parlement européen et du conseil du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie et abrogant le règlement (CE) n° 590/2003 ;

**Vu** le règlement d'exécution n° 577/2013 de la commission du 28 juin 2013 concernant les modèles de documents d'identification relatifs aux mouvements non commerciaux de chiens, de chats et de furets, l'établissement de listes de territoires et de pays tiers ainsi que les engagements en matière de formalités de présentation et de langues applicables aux déclarations attestant la conformité à certaines conditions prévues par le règlement (UE) n° 576/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 236-1, L. 236-8, L. 236-9 et L. 236-10, L. 237-3, L. 212-10, L. 223-1 à L. 223-17, D. 223-23 à R. 223-36, R. 228-6 et les articles L. 211-18 et L.215-2 relatifs à l'importation et l'introduction en France des chiens de la première catégorie ainsi qu'à leur acquisition ;

**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les échanges commerciaux et non commerciaux au sein de l'Union européenne ainsi que les importations et mouvements non commerciaux en provenance d'un pays tiers de certains canarons ;

**Vu** l'arrêté n° 121254848 du 23/02/2019 nommant LE PREFET DOROTHEE, RESPONSABLE DU MONDE ENTIER ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 58645463 du 01/01/2018, donnant délégation de signature à KITBAUVAL TRETREBIEN, RESPONSABLE DE SON PERIMETRE ;

**CONSIDÉRANT** que la période d'incubation de la rage est fixée à 6 mois par l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE) ;

**CONSIDÉRANT** que l'animal ne répond pas aux conditions sanitaires requises pour être introduit sur le territoire national et notamment vis-à-vis de la prévention du risque rabique ;

**CONSIDÉRANT** que l'animal n'a pas fait l'objet d'un titrage antirabique dans les délais impartis avant son importation ;

**CONSIDÉRANT** que l'animal a été présenté le 01/11/2018, au Docteur DONIZ ARMAND, vétérinaire sanitaire à 13713 RUE DU CHEMIN VERT 75011 PARIS ;

**CONSIDÉRANT** que l'animal est actuellement placé à domicile ;

**CONSIDÉRANT** (Ajouter un texte libre)

que ...

**SUR** proposition du directeur départemental de la protection des populations de Paris

**Art. 1er.**

Le foxe (Bémini), TYXKE née le 01/01/2018, identifiée par le tatouage n° H0788-788, importé/introduit en France en provenance de Non-Benelux à une date incertaine et non valablement vacciné contre la rage, appartenant ou dérivé par ECCE, domicilié 105 AVENUE DE

**Art. 4.**

Indépendamment des poursuites qui pourront être engagées selon les articles R. 228-3 et R. 228-6 du code rural et de la pêche maritime, en cas d'insubordination des mesures prescrites par le présent arrêté, l'animal pourra être euthanasié par décision de Monsieur le Préfet, conformément à l'article R. 223-38 du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 5.**

Selon l'article L. 228-3 du code rural et de la pêche maritime, est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans, le fait, par insubordination des règlements, de faire rifler ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie.

Selon l'article L. 232-3 du code rural et de la pêche maritime, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende le fait d'introduire sur le territoire métropolitain ou dans les départements d'outre-mer des animaux vivants, des produits et sous-produits d'origine animale ou des éléments pour animaux ne répondant pas aux conditions sanitaires ou ayant tort à la protection des animaux prévue à l'article L.236-1.

Selon l'article R. 228-6 du code rural et de la pêche maritime, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe (1 500 €) le fait de ne pas respecter des mesures prescrites par un arrêté préfectoral de mise sous surveillance (en application de l'article L. 223-5, du quatrième alinéa de l'article L. 223-9 et de l'article L. 223-8).

Selon l'article R. 619-5 du code pénal, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe (38 €, cumulable) la violation des interdictions ou le manquement aux obligations imposées par les décrets et arrêtés de police.

Selon l'article L. 215-2 du code rural et de la pêche maritime, l'acquisition, la cession à titre gratuit ou onéreux, l'importation et l'introduction sur le territoire métropolitain des chiens de la première catégorie constitue une infraction au code rural et de la pêche maritime et est punissable de six mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

**Art. 6.**

Cet arrêté est en vigueur jusqu'au 07/05/2019 ou, à défaut, jusqu'à la réalisation de la dernière visite à 2 mois ;

**Art. 7.**

Le Directeur départemental de la protection des populations, le Maire de PARIS et Docteur DONIZ ARMAND, vétérinaire sanitaire désigné pour la surveillance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 06/03/2019

Pu le préfet et par délégation,

Pu le directeur départemental de la protection des populations,  
Le chef du service santé et protection animales, protection de l'environnement et importation.

**VOIES DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite de former soit :

- Un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Paris (75001 PARIS) ;
- Un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (Direction Générale de l'Alimentation - 251 rue de Vaugirard - 75236 PARIS cedex 10) ;
- Un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée. Si vous n'avez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet). En cas de rejet, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours CONTENTIEUX dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet.

Le recours CONTENTIEUX s'annule pour contester la LEGALITE de la présente décision ; il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique à ce non-respect.

Une copie de cet arrêté est adressée à :  
ECCE, 105 AVENUE DE SAINT MAURICE 75012 PARIS  
Monsieur le Maire de PARIS

[Sans précédent](#)

[Valider](#)

Il est possible à cette étape de revenir en arrière pour modifier l'APMS ou le valider.

Une mise sous surveillance est alors créée

## Mise sous surveillance de l'animal identifié HU788-788

Nom du vétérinaire qui suit l'animal importé : Dr DONZE ARMAND



A valider par la DDPP



Espèce	FURET	Type de robe	
Nom d'usage		Poil	
Nom de naissance		Inscrit à un livre des origines	NON
Sexe	FEMELLE	Croisé	<input type="checkbox"/>
Né le	01/01/2015	Stérilisé	<input type="checkbox"/>
Pays de provenance	NON RENSEIGNE	Apparence raciale	TYJKF
		Signes particuliers	

Visualiser les informations Détenteur

Visualiser les informations importation

### INFORMATIONS DE LA MSS

Date de début 08/03/2019 Date supposée de clôture 07/05/2019  
Motif APMS : Vaccination antirabique non valide (sans date)

Temps de mise sous surveillance 60 jours  
N° arrêté préfectoral 75-2019-0001 Délégation signataire KITRAVAIL TRETREBIEN

Temps de mise sous surveillance 60 jours  
N° arrêté préfectoral 75-2019-0001 Délégation signataire KITRAVAIL TRETREBIEN  
Lieu de la mise sous surveillance Domicile  
ECGA  
105 AVENUE DE SAINT MAURICE  
75012 PARIS  
FRANCE

Suivi approfondi

Veillez cocher cette case si vous souhaitez être informés par mail si les visites sanitaires ne sont pas réalisées 3 jours après les dates prévues. Si vous ne cochez pas cette case, vous pourrez tout de même suivre la mise sous surveillance sur votre compte internet.

MODIFIER L'APMS

### DOCUMENTS GÉNÉRÉS À ENVOYER



APMS



COURRIER MAIRIE



COURRIER PROPRIÉTAIRE

Documents imprimés et envoyés

Veillez cocher cette case dès que vous aurez transmis les documents signés. Vous ne pourrez plus alors modifier l'APMS.  
**ATTENTION: si vous ne cochez pas cette case, le vétérinaire ne pourra pas compléter les visites sanitaires.**

### VISITES SANITAIRES

1ère visite sanitaire :

Date prévue: 08/04/2019

2ème visite sanitaire :

Date prévue: 07/05/2019

RETOUR À LA PAGE PRÉCÉDENTE CLÔTURER L'APMS

Il faut ensuite cocher la case Documents imprimés et envoyés pour que le vétérinaire puisse saisir les visites sanitaires dans son espèce Internet.

## Création d'un arrêté d'euthanasie :

### Créer un arrêté préfectoral d'euthanasie pour l'animal 96700009988994



Espèce	CHIEN	Type de robe	
Nom d'usage	GUSTAVE	Pois	
Sexe	FEMELLE	Inscrit à un livre des origines	NON
Né le	03/10/2013	Stérilisé	<input type="checkbox"/>
Catégorie de Dangerosité	NON	Apparence raciale	<input type="checkbox"/>
Pays de provenance	AFRIQUE DU SUD	Signes particuliers	

BRAQUE HONGROIS

Visualiser les informations Déclarateur

---

#### ANOMALIE

Type d'anomalie: **Arrêté: Vaccination antirabique non valide (sans date)**

Suivi approfondi   
 Veuillez cocher cette case si vous souhaitez être informés par mail si les visites sanitaires ne sont pas réalisées 3 jours après les dates prévues. Si vous ne cochez pas cette case, vous pourrez tout de même suivre la mise sous surveillance sur votre compte internet.

Date de début de l'arrêté:

---

#### SIGNATAIRE DE L'ARRÊTÉ

Choisissez une délégation de signature rattachée à cet arrêté:

---

#### VÉTÉRINAIRE

Vétérinaire ou clinique en charge de l'euthanasie:

\* Champs obligatoires

En cliquant sur valider, l'arrêté se crée automatiquement et une fenêtre apparaît avec l'arrêté d'euthanasie :

#### Récapitulatif de l'arrêté d'euthanasie suite à une importation

**PREFECTURE DE PARIS**  
**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 75-2019-0005 D'EUTHANASIE D'UN ANIMAL INTRODUIT ILLÉGALEMENT SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS**

**Le Préfet de Paris**  
**RESPONSABLE DU MONDE ENTIER LE PREFET DOROTHEE**

Me le règlement (UE) N° 876/2013 du parlement européen et du conseil du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux domestiques  
 Me la Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L236-1, L236-4, L236-9 et L236-44 à l'organisation des visites sanitaires  
 Me le décret du Président de la République en date du 23/02/2018 portant nomination de 23/02/2018 nommant LE PREFET DOROTHEE RESPONSABLE DU MONDE ENTIER  
 Me l'arrêté de M. Michel Hingray en date du 1er juillet 2010 relatif notamment de M. Gilles FORTLOIE, inspecteur général de santé publique vétérinaire, directeur départemental de la protection des populations de Seine-Saint-Denis  
 Me l'arrêté ministériel modifié du 20 mai 2008 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intercommunautaires commerciaux et non commerciaux de certains animaux  
 Me l'arrêté ministériel modifié du 10 octobre 2008 relatif aux conditions et modalités de la vaccination antirabique des animaux domestiques  
 Me l'arrêté n° 12126488 du 23/02/2018 nommant LE PREFET DOROTHEE RESPONSABLE DU MONDE ENTIER  
 Me l'arrêté préfectoral n° 88845485 du 01/01/2018 donnant délégation de signature à KITRAVAL TRETREBEN, RESPONSABLE DE SOIN PÉDAGOGIQUES  
**CONSIDÉRANT** que l'animal, en provenance de l'Afrique Du Sud, a été introduit en France sur le territoire national sans être soumis à la réglementation applicable à son entrée sur le territoire national ;  
**CONSIDÉRANT** que l'animal, importé dans un pays non indemne de rage avant son introduction en France ;  
**CONSIDÉRANT** que l'animal, importé par MME MARTINEAU LAURENCE actuellement délégué par Monsieur DONCE ARMAND, situé 137-13 RUE DU CHEVRIER 75011 PARIS ;  
**CONSIDÉRANT** la demande d'euthanasie de cet animal agréée par MME MARTINEAU LAURENCE  
**SUR PROPOSITION** du directeur départemental de la protection des populations de Paris

**Art. 1er.**  
 La chevre (Espèce): BRAQUE HONGROIS nommée DUSTAVE née le 03/10/2013, identifiée par le passeport n° 967 00 00 99 88 94 non identifié et importé par MME MARTINEAU LAURENCE actuellement délégué par Monsieur DONCE ARMAND, 88 RUE BLAISE PASCAL, 75013 PARIS et introduit sur le territoire national depuis l'Afrique Du Sud sans être soumis à la réglementation applicable à son entrée sur le territoire national et introduit sans être soumis à la réglementation applicable à son entrée sur le territoire national.

**Art. 2.**  
 - Au titre de ce danger les mesures suivantes sont appliquées:  
 L'euthanasie de cet animal par le Docteur DONCE ARMAND, situé 137-13 RUE DU CHEVRIER 75011 PARIS  
 L'accompagnement par un élu départemental de la rage, après vérification et envoi de l'arrêté préfectoral, Institut Pasteur de Paris - 25-28 rue du Docteur Roux - 75015 PARIS, sous la responsabilité du directeur départemental de la protection des populations du département de Seine-Saint-Denis.

**Art. 3.**  
 - Selon l'article L. 228-3 du code rural et de la pêche maritime, est puni d'une amende de 19 000 € et d'un emprisonnement de deux ans, le fait par intention de nuire, aggraver, de faire nuire ou de contribuer à aggraver intentionnellement une épidémie.  
 Selon l'article L. 237-3 du code rural et de la pêche maritime, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 19 000 € d'amende le fait d'introduire sur le territoire national ou dans les départements d'outre-mer des animaux, contre des prohibitions de commercialisation d'origine animale ou des animaux pour animaux ne répondant pas aux conditions sanitaires et après avoir à la production des animaux, violé l'article L.236-1.  
 Selon l'article R.228-6 du code rural et de la pêche maritime, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la même classe, le fait de ne pas observer les mesures prescrites par le présent arrêté.

**Art. 4.**  
 - Le Secrétaire général de la préfecture de Paris, le commandant du groupement de gendarmerie départementale Paris, le Directeur départemental de la protection des populations de Paris, Monsieur le Maire d'AFRIS et le Docteur DONCE ARMAND, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, transmis à l'Inspection.

Fait à PARIS, le 03/05/2019  
 Par le Maire et son adjoint  
 Par le Directeur départemental de la protection des populations  
 Le chef du service santé et protection animale, protection des éleveurs/éleveuses et inspecteur

**VOIES DE RECOURS**  
 Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite de former soit:  
 - Un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Paris (75001 PARIS)  
 - Un recours hiérarchique auprès du Directeur de l'Inspection de l'Agriculture et de l'Alimentation (Direction Générale de l'Alimentation - 10 avenue de la République - 75205 PARIS) ou  
 - Un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (75001 Paris).

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUES doivent être écrits, exposer les arguments du fait nouveau et comprendre le coût de la demande contentieuse. Si vous ne pouvez pas déposer votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision finale de rejet). En cas de rejet, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours CONTENTIEUX dans un délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet.

Le recours CONTENTIEUX n'a pas pour objet de contester le DÉBUT de la présente décision - il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique à ce non-recours

Une copie de cet arrêté est adressée à:  
 MME MARTINEAU LAURENCE, 88 RUE BLAISE PASCAL, 75013 PARIS  
 Monsieur le Maire de PARIS

Il est possible à cette étape de revenir en arrière pour modifier l'arrêté ou le valider.

Une mise sous surveillance est alors créée

Mise sous surveillance de l'animal identifié  
**96700009988994**

Nom du vétérinaire qui suit l'animal importé : Dr DONZE ARMAND

A valider par le DOPP

	Espèce	CHIEN	Type de robe	
	Nom d'usage	GUSTAVE	Pois	NON
	Nom de naissance		Inscrit à un livre des origines	
	Sexe	FEMELLE	Croisé	
	Né le	03/10/2013	Stérilisé	
	Catégorie de dangerosité	NON CATEGORISÉ	Apparence raciale	BRAQUE HONGROIS
	Pays de provenance	AFRIQUE DU SUD	Signes particuliers	

Visualiser les informations Détenanteur

Visualiser les informations importation

---

**INFORMATIONS EUTHANASIE**

Date de début	03/05/2019	N° arrêté préfectoral	75-2019-0005
Vétérinaire ou clinique qui doit réaliser l'euthanasie	Dr DONZE ARMAND		
Motif	Euthanasie: Vaccination antirabique non valide (pas date)		
Délégation signataire	KITRAVAIL TRETREBIEN		

Suivi approfondi

Veillez cocher cette case si vous souhaitez être informés par mail si les visites sanitaires ne sont pas réalisées 3 jours après les dates prévues. Si vous ne cochez pas cette case, vous pourrez tout de même suivre la mise sous surveillance sur votre compte internet.

[MODIFIER L'ARRÊTÉ D'EUTHANASIE](#)

---

**DOCUMENTS GÉNÉRÉS À ENVOYER**

ARRÊTÉ D'EUTHANASIE	COURRIER MAIRIE	COURRIER PROPRIÉTAIRE

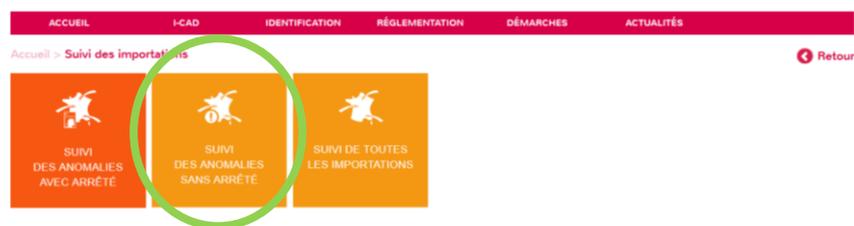
Documents imprimés et envoyés

Veillez cocher cette case dès que vous aurez transmis les documents signés. Vous ne pourrez plus alors modifier l'arrêté d'euthanasie. ATTENTION: si vous ne cochez pas cette case, le vétérinaire ne pourra pas compléter les visites sanitaires.

[RETOUR À LA PAGE PRÉCÉDENTE](#) [CLÔTURER L'ARRÊTÉ D'EUTHANASIE](#)

Il faut ensuite cocher la case Documents imprimés et envoyés pour que le vétérinaire puisse saisir l'euthanasie.

## 5.2 Suivi des anomalies sans arrêté



Ce menu permet de visualiser toutes les anomalies pour lesquelles un APMS ne doit pas nécessairement être créé. Ce sont des anomalies de type :

- En attente des documents d'importation (les documents ont été demandés au propriétaire de l'animal par ICAD, nous ne savons s'ils ne sont pas corrects).
- Vaccination antirabique non valide mais l'animal est présent sur le sol français depuis plus de 6 mois,
- Titrage antirabique non valide mais l'animal est présent sur le sol français depuis plus de 6 mois.

Accueil > Suivi des importations > Suivi des anomalies sans arrêté Retour

### SUIVI DES ANOMALIES SANS ARRÊTÉ

Date du  Au  Tatouage

Code insert  Pays d'origine

Vétérinaire qui a demandé l'enregistrement :

Type anomalie  Date d'arrivée sur le sol français

Département  Anomalie close  Code postal  RECHERCHER

**1 résultat(s)**

Date	N° d'identification	Type d'anomalie	Pays d'origine	Date d'arrivée sur le sol français	Nom du propriétaire qui a demandé l'enregistrement	Vétérinaire qui a demandé l'enregistrement	Anomalie close ?	Date de clôture
29/11/2018	968000010396362	En attente document(s) importation	FINLANDE	16/07/2018	ALERTE SOS	ALEXIA BUYSE	Non	

En cliquant sur une anomalie, nous pouvons voir le détail de l'anomalie :

**Anomalie importation SANS APMS pour l'animal 968000010396362**



**Espèce** CHIEN  
**Nom d'usage** VARSO  
**Nom de naissance** FEMELLE  
**Sexe** FEMELLE  
**Né le** 12/05/2016  
**Catégorie de Dangerosité** NON  
**Pays de provenance** FINLANDE

**Type de robe** NON  
**Poil** Inscrit à un livre des origines  
**Croisé**   
**Stérilisé**   
**Apparence raciale** RETRIEVER NOUVELLE ECOSSE  
**Signes particuliers**

[Visualiser les informations Détenteur](#)

---

**INFORMATIONS IMPORTATION**

**Date de la régularisation** 29/11/2018  
**Animal identifié par le Docteur** ERIKSSON  
**Dernier pays de provenance** FINLANDE  
**Date d'arrivée sur le sol français** 16/07/2018  
**L'animal a voyagé avec** UN PASSEPORT  
N° passeport : F1149698  
Délivré le : 31/08/2016  
Par le docteur : ERIKSSON

**Animal régularisé par le docteur :**  
ALEXIA BUYSE  
LA CLINIQUE HARMONYVETS  
75008 PARIS  
Tel 1 : 0142561717  
Tel 2 :

La vaccination antirabique de l'animal est-elle valide ? **OUI**

---

**DOCUMENTS OFFICIELS**

  
CERIA  
IMPORTATION

  
PASSEPORT  
DESCRIPTION

  
PASSEPORT  
IDENTIFICATION

  
EXAMEN  
CLINIQUE

  
VACCINATION  
ANTIRABIQUE

} Caractéristiques animales + infos détenteur

} Informations concernant l'importation

} Documents fournis lors de la régularisation

### 5.3 Suivi de toutes les importations



Ce menu permet de visualiser toutes les importations du département de la DDPP connectée :

ACCUEIL I-CAD IDENTIFICATION RÉGLEMENTATION DÉMARCHES ACTUALITÉS

Accueil > Suivi des importations > Suivi de toutes les importations [Retour](#)

### SUIVI DE TOUTES LES IMPORTATIONS

Date du  Au  Tatouage

Code insert  Pays d'origine

Vétérinaire qui a demandé l'enregistrement :  Département

Code postal

**3 résultat(s)**

Date	N° d'identification	Espèce	Pays d'origine	Vétérinaire qui a demandé l'enregistrement
08/02/2019	HU788-788	furet	NON RENSEIGNE	DIRADOURIAN CHRISTOPHE
07/01/2019	235000000000358	chien	AFRIQUE DU SUD	DIRADOURIAN CHRISTOPHE
04/01/2019	HU1750-PO12	chat	NON RENSEIGNE	DIRADOURIAN CHRISTOPHE

## 6 Menu Suivi des tatoueurs

Ce menu était déjà existant sur l'accès web. Il permet aux DDPP de suivre l'activité des tatoueurs de leur département.

Bonjour DDPP DPT 75 | Déconnexion

Mon compte

Nous contacter

Recherche une page

ACCUEIL I-CAD IDENTIFICATION RÉGLEMENTATION DÉMARCHES ACTUALITÉS

Accueil

RECHERCHER UN ANIMAL

SUIVI DES IMPORTATIONS

SUIVI DES TATOUEURS

SUIVI DES ÉVALUATIONS COMPORTEMENTALES

SUIVI DES SURVEILLANCES SANITAIRES

SUIVI DES PROFESSIONNELS

SUIVI DES MORSURES

Actualité

**RAPPEL : sanctions liées au tatouage des chiens de plus de 4 mois**

## 7 Menu Suivi des évaluations comportementales

The screenshot shows the I-CAD website interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: ACCUEIL, I-CAD, IDENTIFICATION, RÉGLEMENTATION, DÉMARCHES, and ACTUALITÉS. Below the navigation bar, there is a grid of menu items. The item 'SUIVI DES ÉVALUATIONS COMPORTEMENTALES' is highlighted with a green circle. Other menu items include 'RECHERCHER UN', 'SUIVI DES IMPORTATIONS', 'SUIVI DES TATOUEURS', 'SUIVI DES SURVEILLANCES SANITAIRES', 'SUIVI DES PROFESSIONNELS', and 'SUIVI DES MORSURES'. To the right of the menu items, there is a banner for 'Actualité' with the text 'RAPPEL : sanctions liées au tatouage des chiens de plus de 4 mois'. The website header includes the logo of the Ministry of Agriculture and Food, the text 'I-CAD Identification des carnivores domestiques', and user information: 'Bonjour DDPP DPT 75 | Déconnexion', 'Mon compte', and 'Nous contacter'. A search bar is also present.

Ce menu permet d'accéder à la table des évaluations comportementales réalisées sur le département de la DDPP connecté.

The screenshot shows the 'SUIVI DES ÉVALUATIONS COMPORTEMENTALES' search and results page. The page has a header with the title 'SUIVI DES ÉVALUATIONS COMPORTEMENTALES' and a search icon. Below the header, there are several search filters: 'Date début', 'Date fin', 'Code CSO', 'Code insert', 'Code tatouage', 'Catégorie dangerosité', 'Code postal du vétérinaire', 'Niveau de dangerosité', and 'Département détenteur' (set to 75). There are also checkboxes for 'Motifs' and a 'Code race' field. Below the filters, there are buttons for 'RECHERCHER', 'EXPORT XLS', 'EXPORT ODS', and 'EXPORT PDF'. The main content area shows a table titled 'EVALUATIONS COMPORTEMENTALES' with columns: 'Évaluation du', 'Insert', 'Tatouage', 'Vétérinaire', 'Code postal', 'Catégorie dangerosité', 'Niveau dangerosité', 'Code race', 'Race ou apparence raciale', 'Motif', and 'Département du détenteur'. The table currently displays 'Aucune donnée !'. At the bottom, there is a pagination bar with 'Aller à la page: 1' and 'Nombre d'enregistrement: 10'.

En cliquant sur la ligne évaluation comportementale de la table, la DDPP pourra visualiser l'évaluation comportementale, mais pas la modifier.

Remarques :

- Si changement d'adresse du détenteur (changement de det impossible) quand l'animal est sous MSS, la fiche évaluation comportementale change de liste de DDPP

Ex : det 75 -> 94 alors l'animal change de liste DDPP 75 -> DDPP94

RENSEIGNEMENTS SUR NINO

INSERT 250 26 87 12 55 17 93

Sexe :	Mâle	Nom de naissance :	NINO
Nom d'usage :		Stérilisé :	Non
Né le :	27/01/2017	Inscrit à un livre des origines reconnu :	Oui
Croisé :		Apparence raciale :	
Race :	STAFFORDSHIRE TERRIER AMERICAIN	Poil :	
Robe :	BLEU PAN BLANC	Signes particuliers :	
Catégorie :	Catégorie 1		

ÉVALUATION COMPORTEMENTALE

Vétérinaire :	Dr CHAUVIN GILLES
Date de la visite d'évaluation :	07/05/2018
Motif(s) de l'évaluation :	A la demande des autorités judiciaires (hors morsure sur une personne ou obtention du permis de détention)
Code postal du détenteur :	75018
Code postal de l'évaluation :	94160
Niveau de dangerosité :	4

Complément d'information :  
NINO a débuté son comportement incohérent et dangereux le 15/04/2018. Les techniciens de la fourrière ne pouvaient l'approcher sans le percher. Les promenades sont devenues impossibles et la distribution de nourriture dangereuse. J'ai recommandé l'euthanasie pour danger immédiat. Celle-ci a été réalisée le 30/04/2018.

## 8 Menu Suivi des surveillances sanitaires

Ce menu permet d'accéder à la table de suivi de toutes les MSS avec possibilité de filtrer toutes les MSS pour lesquelles les visites ne sont pas faites (Une MSS peut avoir plusieurs états: En cours, en retard, clôturée auto et clôturée manuellement)

Etat de la MSS	Date création MSS	N° identification	N° arrêté	Motif MSS	Pays d'origine	Véto qui suit la MSS	Date de début de la MSS	Date de fin de la MSS	Date de clôture de la MSS	Suivi	Actions
✓	03/05/2019	96700009988994	75-2019-0005	Euthanasie: Vaccination antirabique non valide (pas date)	AFRIQUE DU SUD	DONZE ARMAND	03/05/2019	03/05/2019		NON	📄 ⚙️
⌚	30/04/2019	HU788-788	75-2019-0004	Euthanasie: Vaccination antirabique non valide (pas date)	NON RENSEIGNE	DONZE ARMAND	30/04/2019	30/04/2019		NON	📄 ⚙️
⚠️	18/04/2019	642093400141920	75-2019-0003	Euthanasie: Importation animal moins de 15 semaines	AFRIQUE DU SUD	DONZE ARMAND	18/04/2019	18/04/2019		NON	📄 ⚙️

Il est possible de déclarer une morsure ou sélectionner une anomalie importation pour créer un arrêté 'd'euthanasie ou de mise sous surveillance) à partir de cette fenêtre.

Il est également possible directement de cette fenêtre de dupliquer ou clore une Mise sous surveillance (MSS).

En cliquant sur une ligne de MSS, il est possible de voir le détail de la MSS :

Mise sous surveillance de l'animal identifié **HUL750-PO12**

Nom du vétérinaire qui suit l'animal importé : Dr DONZE ARMAND



Espèce	CHAT	Type de robe	
Nom d'usage		Poil	
Nom de naissance		Inscrit à un livre des origines	NON
Sexe	FEMELLE	Croisé	<input type="checkbox"/>
Né le	01/01/2015	Stérilisé	<input checked="" type="checkbox"/>
Pays de provenance	NON RENSEIGNE	Apparence raciale	DEVON REX
		Signes particuliers	

A valider par la DDPP

Visualiser les informations Détenteur  Visualiser les informations importation 

Etat (modifiable) de la MSS

..... INFORMATIONS DE LA MSS .....

Date de début	23/10/2018	Date supposée de clôture	22/12/2018
Motif	APMS : Vaccination antirabique non valide (sans date)		

Temps de mise sous surveillance 60 jours  
 N° arrêté préfectoral 75-2018-0003  
 Lieu de la mise sous surveillance Domicile  
 LECOMTE L'HERMITTE  
 45 RUE DU VAC A L'AME  
 75012 PARIS  
 FRANCE

Suivi approfondi   
 Veuillez cocher cette case si vous souhaitez être informés par mail si les visites sanitaires ne sont pas réalisées 3 jours après les dates prévues. Si vous ne cochez pas cette case, vous pourrez tout de même suivre la mise sous surveillance sur votre compte internet.

[MODIFIER L'APMS](#)

Possibilité de modifier l'APMS

..... DOCUMENTS GÉNÉRÉS À ENVOYER .....

		
APMS	COURRIER MAIRIE	COURRIER PROPRIÉTAIRE

Documents imprimés et envoyés   
 Veuillez cocher cette case dès que vous aurez transmis les documents signés. Vous ne pourrez plus alors modifier l'APMS.  
**ATTENTION: si vous ne cochez pas cette case, le vétérinaire ne pourra pas compléter les visites sanitaires.**

..... VISITES SANITAIRES .....

**1ère visite sanitaire :**  
 Date prévue: 22/11/2018

**2ème visite sanitaire :**  
 Date prévue: 22/12/2018

[RETOUR À LA PAGE PRÉCÉDENTE](#) [CLÔTURER L'APMS](#)

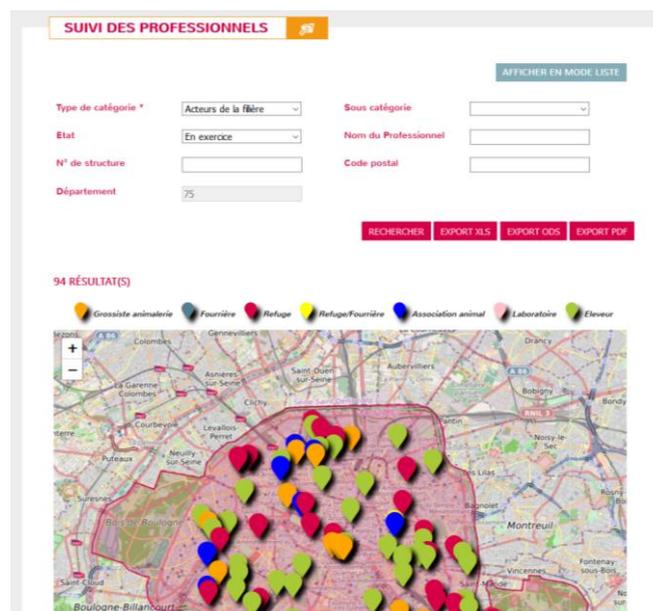
Documents créés à envoyer

Les documents sont régénérés après chaque modification de l'APMS. Dès que la case « documents imprimés et envoyés » est cochée, les documents ne sont plus modifiables.

## 9 Menu Suivi des professionnels



Ce menu permet d'accéder (en mode carte ou en mode liste) aux professionnels du département de la DDPP connectée. Les professionnels concernés sont les éleveurs, fourrières, refuges, etc...



[AFFICHER EN MODE LISTE](#)

Type de catégorie \*  Sous catégorie

Etat  Nom du Professionnel

N° de structure  Code postal

Département

[RECHERCHER](#) [EXPORT XLS](#) [EXPORT ODS](#) [EXPORT PDF](#)

94 RÉSULTAT(S)

En mode liste :

[AFFICHER SUR LA CARTE](#)

Type de catégorie \*  Sous catégorie

Etat  Nom du Professionnel

N° de structure  Code postal

Département

[RECHERCHER](#) [EXPORT XLS](#) [EXPORT ODS](#) [EXPORT PDF](#)

**IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE**

N° structure	Etat	Activité	Raison sociale	Adresse	CP	Ville	
44937491700010	actif	Grossiste animalerie	PM ANIMALERIE VILMORIN	8 QUAI DE LA MEGISSERIE	75001	PARIS	<a href="#">Consulter la fiche</a>
80927249500015	actif	Eleveur	LANGUILLE JEROME	CHATTERIE DES TAILLANDIERS 8 RUE DES TAILLANDIERS	75011	PARIS	<a href="#">Consulter la fiche</a>
31164234200134	actif	Fourrière - Refuge	FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX	23 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	75011	PARIS	<a href="#">Consulter la fiche</a>
77569199101090	actif	Refuge	LA SPA - "DISPENSARE"	5 AVENUE STEPHANE MALLARME	75017	PARIS	<a href="#">Consulter la fiche</a>
55205707700018	actif	Grossiste animalerie	LE PARADIS DES OISEAUX	20 QUAI DE LA MEGISSERIE	75001	PARIS	<a href="#">Consulter la fiche</a>
754400	actif	Eleveur	MME STEVENSON	4EME ETAGE 11 RUE CHAMPEL	75007	PARIS	<a href="#">Consulter la fiche</a>

Il est possible de cliquer (sur la carte ou sur le liste) sur le professionnel déclaré auprès d'ICAD.

La DDPP a alors accès aux informations « Mon compte » enregistré chez ICAD pour le professionnel concerné.

Exemple :



**FICHE  
PROFESSIONNELLE  
ACTIF**

**PM ANIMALERIE  
VILMORIN**

8 QUAI DE LA MEGISSERIE  
75001 PARIS  
Tél. : 0142338201  
Fax :  
E-mail :



**Animaux actuellement détenus**



**57**



**55**



**0**

**Animaux anciennement détenus**

**3102**

**1818**

**0**



VISUALISER LES ANIMAUX DÉTENUS



VISUALISER LES ANIMAUX ANCIENNEMENT DÉTENUS

**HABILITATIONS**

SUSPENDRE L'ACTIVITÉ

Date	Motif	Qui a effectué le changement ?	Commentaire
24/09/2008	Periode de pré-déploiement		

Elle peut alors pour ce professionnel :

- Visualiser les chiffres récapitulatifs par espèce
- Consulter la liste des animaux actuellement détenus
- Consulter les animaux anciennement détenus et
- Suspendre l'activité du professionnel.

Bouton Visualiser les animaux détenus :

**IDENTIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

Nom **ANIMALERIE VILMORIN** Siret **44937491700010**

Actuellement détenu Animaux détenus du 08/03/1994 au 08/03/2019

[EXPORT XLS](#) [EXPORT ODS](#) [EXPORT PDF](#)

**PROFESSIONNEL**

Etat	N° Insert	N° Tatouage	Espèce	Sexe	Date de Naissance	Race ou Apparence raciale	Robe	Date entrée	Date identification
		HHW185	chat	Mâle	17/03/2010	X CROISE	ROUX ET BLANC	02/06/2010	11/05/2010
		HET014	chat	Femelle	20/01/2010	BRITISH SHORTHAIR	BLUE POINT	01/04/2010	16/03/2010
	900108001316117		chien	Mâle	11/09/2013	CHIHUAHUA	FAUVE CHARBONNE ET BLANC	27/12/2013	19/11/2013
		HET012	chat	Femelle	21/01/2010	BRITISH SHORTHAIR	BLEU	01/04/2010	16/03/2010
	94700000337804		chien	Mâle	15/08/2010	BORDER COLLIE	NOIR ET BLANC	21/10/2010	27/09/2010
		HET016	chat	Femelle	20/01/2010	PERSAN	CHINCHILLA	01/04/2010	16/03/2010
	947000000311383		chien	Femelle	11/10/2009	BICHON MALTAIS	BLANCHE	25/01/2010	27/11/2009
		HET017	chat	Femelle	22/01/2010	PERSAN	BLEU CREME	01/04/2010	16/03/2010
	947000000270010		chien	Femelle	08/08/2010	X CHIHUAHUA	CHARBONNE ET BLANC	21/10/2010	20/09/2010
	250268731491985		chat	Femelle	02/12/2015	X CROISE MAINE COON	BLANC	29/02/2016	10/02/2016

Bouton Visualiser les animaux anciennement détenus :

**IDENTIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

Nom: ANIMALERIE VILMORIN Siret: 44937491700010

Anciennement détenu: Animaux détenus du 08/03/1994 au 08/03/2019

EXPORT XLS EXPORT ODS EXPORT PDF

PROFESSIONNEL

Etat	N° Insert	N° Tatouage	Espèce	Sexe	Date de Naissance	Race ou Apparence raciale	Robe	Date entrée	Date identification
		HHJ176	chat	Mâle	14/02/2010	PERSAN	SILVER	27/11/2014	14/04/2010
		HHJ181	chat	Mâle	26/02/2010	X PERSAN	BROWN TABBY BLANC	07/05/2010	26/04/2010
		HJM585	chat	Mâle	20/04/2010	X X	TIGRE BLANC	16/07/2010	06/07/2010
		HJM586	chat	Mâle	20/04/2010	X X	TIGRE ET BLANC	16/07/2010	07/07/2010

Bouton « Suspendre l'activité » :

La DDPP pourra suspendre ou arrêter une activité d'un professionnel.

En cliquant sur ce bouton, il aura accès à la table des autorisations et pourra en créer une nouvelle (suspension ou arrêt)

FICHE PROFESSIONNELLE ACTIF

PM ANIMALERIE VILMORIN

8 QUAI DE LA MEGISSERIE  
75001 PARIS  
Tél : 0142338201  
Fax :  
E-mail :

Ajouter un commentaire (facultatif) :

Animaux actuellement détenus: 57 55 0

Animaux anciennement détenus: 0 0

ENVOYER ANNULER

VISUALISER LES ANIMAUX DÉTENUS VISUALISER LES ANIMAUX ANCIENNEMENT DÉTENUS

HABILITATIONS SUSPENDRE L'ACTIVITÉ

Date	Motif	Qui a effectué le changement ?	Commentaire
24/09/2008	Periode de pré-déploiement		

## 10 Menu Suivi des morsures

The screenshot shows the I-CAD website interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: ACCUEIL, I-CAD, IDENTIFICATION, RÉGLEMENTATION, DÉMARCHES, and ACTUALITÉS. Below this, there are several menu items represented by icons and text: RECHERCHER UN ANIMAL, SUIVI DES IMPORTATIONS, SUIVI DES TATOUERS, SUIVI DES ÉVALUATIONS COMPORTEMENTALES, SUIVI DES SURVEILLANCES SANITAIRES, and SUIVI DES PROFESSIONNELS. The 'SUIVI DES MORSURES' item is highlighted with a green circle. To the right, there is a banner for 'Actualité' with the text 'RAPPEL : sanctions liées au tatouage des chiens de plus de 4 mois'.

Ce menu permet d'accéder à la table de suivi de toutes les morsures déclarées dans le département de la DDPP connectée.

The screenshot shows the 'SUIVI DES MORSURES' page. It features a search form with the following fields: 'Date de déclaration: Du' and 'Au', 'Date de la morsure: Du' and 'Au', 'N° identification', 'Race', 'Vétérinaire ou clinique qui suit la morsure', and 'Département' (set to 75). There is a 'RECHERCHER' button. A 'DÉCLARER UNE MORSURE' button is also visible. Below the search form is a table with the following data:

Date	N° d'identification	Date de la morsure	Race	Nom du vétérinaire ou clinique	Nom et coordonnées de la victime	Nom et coordonnées du détenteur
29/11/2018	250289606402996	21/11/2018	CANICHE	BERNARD ZEPHYR	Victime 1 de la morsure (Animal) Chien identifié 250289602578537	maga 37 RUE d'arcel 75018 PARIS FRANCE Tel:
26/10/2018	EVR632	10/10/2018	EUROPEENNE	DE GEYER GEORGES	Victime 1 de la morsure (Animal) Animal inconnu	BM DE LA LIBERTE 75001 PARIS FRANCE Tel: CHABANNE

En cliquant sur une morsure, on accède au détail de la morsure déclarée :

**Fiche morsure pour l'animal JOSS identifié  
250269606402956**

Nom du vétérinaire qui suit l'animal mordeur : BERNARD ZEPHYR



Espèce  
Nom d'usage  
Sexe  
Né le  
Catégorie de  
Dangerosité

CHIEN  
JOSS  
MÂLE  
03/11/2014

Type de robe  
Poil  
Croisé  
Stérilisé  
Apparence raciale  
Signes particuliers

ROUGE  
BOUCLE  
  
CANICHE

[Visualiser les informations Détenanteur](#)

---

**MOTIF : MORSURE**

Date de la morsure : 21/11/2018  
Circonstances : MORSURE AUTRE CHIEN

---

**VICTIME(S)**

**Victime 1 de la morsure (Animal)**  
Animal : 250269602576537 / Chat

[MODIFIER LA MORSURE](#)

Depuis la table de toutes les morsures, vous pouvez également déclarer une morsure :

Il faudra alors saisir le N° d'identification de l'animal :

Accueil > Suivi des morsures > [Rechercher une identification](#) [Retour](#)

**DÉCLARER UNE MORSURE**

La recherche par N° d'insert nécessite de connaître l'intégralité du numéro. La recherche par N° de tatouage peut s'effectuer en remplaçant certains caractères par des ? si le numéro de tatouage de l'animal est peu lisible (la recherche sera plus longue).

N° d'insert  N° de tatouage

Vous pourrez ensuite visualiser l'historique des morsures de l'animal sélectionné :

**DÉCLARER UNE MORSURE POUR L'ANIMAL EVR632**

**Historique des morsures**

Etat	Date de création	Dpt DDPP qui suit la MSS	Vétérinaire	Motif MSS	Date de début de MSS	Date de fin de MSS	Date clôture
	25/10/2018	78	Dr DUBAR ELODIE	Morsure ou griffure	25/10/2018	15/11/2018	
	25/10/2018	78	Dr DUBAR ELODIE	Morsure ou griffure	25/10/2018	15/11/2018	
	23/10/2018	78	Dr PELLETIER BRUNO	Morsure ou griffure	23/10/2018	13/11/2018	

[ANNULER](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

En cliquant sur étape suivante, vous pourrez déclarer une morsure :

..... DÉCLARER UNE MORSURE POUR L'ANIMAL EVR632 .....

\* Champs obligatoires

	Espèce	CHIEN	Type de robe	
	Nom d'usage		Poil	<input type="checkbox"/>
	Sexe	MÂLE	Croisé	<input type="checkbox"/>
	Né le	26/03/1984	Stérilisé	<input type="checkbox"/>
	Catégorie de Dangerosité	CATÉGORIE 1	Apparence raciale	BRAQUE ALLEMAND
Signes particuliers				

Visualiser les informations Détenteur 

..... CIRCONSTANCES .....

Date de la morsure \*

Vétérinaire ou clinique qui déclare la morsure : \*  

Circonstances \*

Vétérinaire ou clinique qui suit la MSS : \*  

ANNULER SUIVANT

Et la victime :

..... DÉCLARER UNE MORSURE POUR L'ANIMAL EVR632 .....

\* Champs obligatoires

**Victime 1 de la morsure**

Adulte \*  Mineur/personne sous tutelle \*  Animal \*

Civilité *	<input type="text" value="Monsieur"/>	Nom *	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Adresse *	<input type="text"/>
Code postal *	<input type="text"/>	Ville *	<input type="text"/>
Pays *	<input type="text" value="FRANCE"/>	Email **	<input type="text"/>
Téléphone fixe **	<input type="text"/>	Téléphone portable **	<input type="text"/>

Au minimum une information suivie de \*\* est obligatoire

AJOUTER UNE AUTRE VICTIME

ANNULER PRÉCÉDENT ENREGISTRER